

La lettre *informatique* et *collectivités locales*

N° 508 - Lundi 21 avril 2008

Sommaire

Parapheur électronique :
après Metz, d'autres
collectivités. *p. 2 et 3*

Accès aux données publiques
économiques : à améliorer *p. 3 et 4*

Un plan pour Eric Besson *p. 4*

Carte d'achat et secteur
public (II) : le témoignage d'une
entreprise.
Effets induits et inattendus de la
dématérialisation. *p. 5*

Offres d'emploi. *p. 6 et 7*

Vidéosurveillance : le cadre légal
source d'insécurité pour la CNIL.
Un nouveau site RMN.
AP-HP mobile sous MAC. *p. 7*

Bibliothèque : "La société
numérique - Regards et réflexions".
Congrès / Salons. *p. 8*

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement de l'auteur ou l'éditeur est illicite (article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). L'article L 122-5 du même code n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective" et les "analyses et courtes citations justifiées..."

Nouveaux élus : n'oubliez pas les TIC !

Il y a les débats, médiatiques, qui occupent le devant de la scène et ceux dont on entend moins parler. Dans le cas des élections municipales, il a été beaucoup question des mouvements des personnels de DGS suite aux alternances politiques, ou plus simplement dus à la pyramide des âges et des départs en retraite. On a, bien sûr, entendu parler des 70 % de DG pouvant éventuellement connaître une mobilité plus ou moins subie. Mais d'autres défis, liés au numérique, attendent les équipes dirigeantes issues du dernier scrutin municipal. Michel Namura, DGS de Saint-Ouen (93), en avait exposé quelques-uns (cf. Lettre ICL 505) et préparait l'arrivée des nouveaux élus, plus jeunes et familiarisés avec les TIC. Quelques semaines après les élections, Stephan Pintre, président du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), confirme ce sentiment et explique qu'on ne peut plus ignorer les TIC. Pour lui cependant, les difficultés risquent de se faire plus fortes dans les grandes collectivités. La raison en est simple : elle tient aux différents niveaux d'appropriation des personnels qui vont se côtoyer encore quelque temps dans les services - y compris les élus - et qu'il faudra faire cohabiter. Pour faire simple, le DGS va devoir intégrer le fait que son personnel (et ses élus !) compte des réfractaires aux TIC, des personnes qui s'y sont mises, et celles qui les ont toujours connues.

Aux équipes qui découvriront cette problématique des TIC au sein de la collectivité, Stephan Pintre conseille, dans un premier temps, de "diagnostiquer" les compétences et les pratiques en cours en termes de numérique. Et puis, il serait bon de se donner des projets, des buts à atteindre : par exemple, se lancer dans la dématérialisation de telle ou telle activité, diminuer la consommation de papier... Pour s'appuyer sur les compétences humaines et parvenir au résultat, la concertation est une piste quasi incontournable : il s'agira d'impliquer et de négocier avec les différentes composantes du personnel, dont les partenaires sociaux qui peuvent être de bons relais. Tout le monde est concerné car le numérique a révolutionné certains outils et certains réflexes liés à ces outils : on ne rappellera pas l'importance cruciale du mail et de sa confidentialité, qui est à l'origine de la mise en examen de l'ancien DGS de Douarnenez. Stephan Pintre estime que la réglementation sur le caractère privé du mail en entreprise pourrait évoluer de façon à prendre en compte sa rapidité de diffusion, son immédiateté, son universalité potentielle, son caractère invisible (facilité de faire communiquer des dossiers confidentiels)... En attendant, il est nécessaire d'établir une charte utilisateurs internet tenant compte des spécificités de la mairie (objectifs, contraintes particulières...). Et d'intégrer le fait que cette charte, aussi idéale soit-elle, ne gommara pas tous les problèmes. Le savoir, c'est déjà le prévoir.